

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#37
JUIN
2019

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.08 **DOSSIER**

Qualité de vie au travail : les solutions métropolitaines

p.16 **REGARDS CROISÉS :**
Voyage dans les entrailles de la Métropole

p.19 **POINT D'INTERROGATION :**
Régis Guillet : autpartageur et fier de l'être

Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr/lpm

GRANDLYON
la métropole

#37
JUN
2019

À la une, l'équipe de Conditions & qualité de vie au travail.

03

LA DATA DU MOIS

Les élections à la Métropole de Lyon

04

ACTUS

Actualités

08

DOSSIER

Qualité de vie au travail : les solutions métropolitaines

13

D'HIER À AUJOURD'HUI

Le numérique lyonnais a désormais son temple

14

EN ACTION

Associer les usagers à la construction des politiques publiques : la Métropole innove

16

REGARDS CROISÉS

Voyage dans les entrailles de la Métropole

18

POINT D'INTERROGATION

Qu'est-ce qu'une zone à faibles émissions (ZFE) ?

19

EN PERSONNE

Régis Guillet : autopartageur et fier de l'être

20

C'EST PRATIQUE

La guerre aux moustiques tigres est déclarée !

21

LES ASSOS

22

EXPRESSIONS SYNDICALES

24

TEMPS FORTS

CONTRIBUTEURS

**Direction Territoires et partenariats**

Naéma Kaddour

Délégation Développement solidaire et habitat

Madeleine Aufrand

Direction ressources DDUCV**Communication eau**

Laure-Anne De Biasi

Blandine Lubineau

Communication développement

Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté

Ingrid Mourier

Communication/documentation voirie

Karine Lalo

Marya Beltramelli

Direction de la Culture

Michèle Dempuré

Sylvie Senis

DINSI

Amandine Bourgeois

Direction Patrimoine et moyens généraux

Aurélie Giron

Direction Attractivité et relations internationales

Manon Dubourg

Anne-Laure Beaudoin

Service Documentation

Cécile Lardet

Geneviève Vazette

Direction Finances

Isabelle Durif

Direction Ressources humaines

Bénédicte Mouton

Comité social du personnel

Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole

Marina Debiesse

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLÉ

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier

Crédit photos

Eric Soudan / Emma Arbogast /

Jean Delmarty

Illustrations :

- Portrait : ESAT Image-Arts graphiques

- BD : ESAT Image-Arts graphiques

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

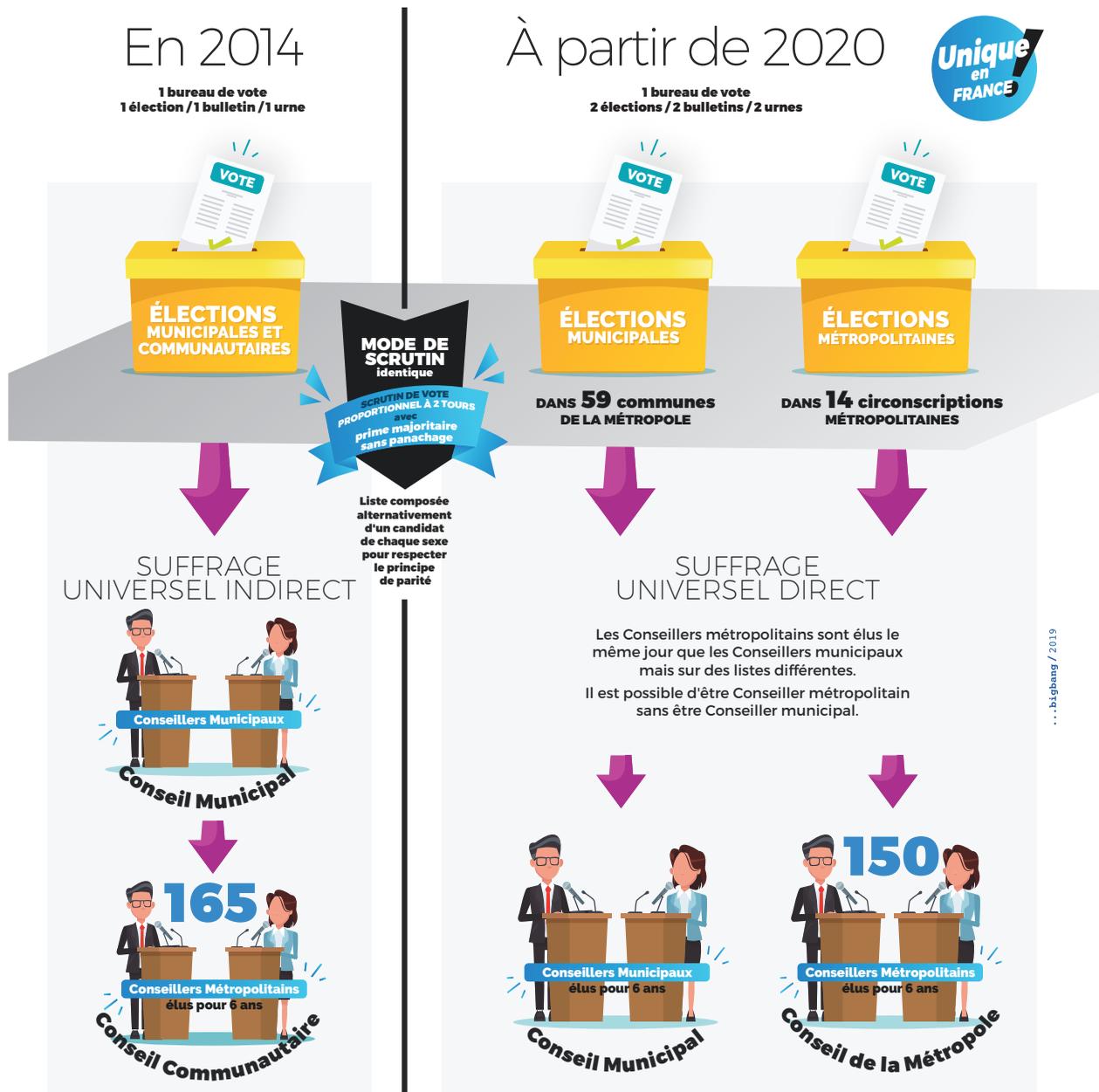
Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



Les élections À LA MÉTROPOLE DE LYON



La DAVI



À l'approche des élections métropolitaines qui se dérouleront au printemps prochain, la DAVI se met en ordre de marche pour les préparer.

Réglement intérieur
Installation des élus et de l'exécutif
Délégation de signature
Groupes politiques

TROIS NOUVEAUX PÔLES POUR FAIRE FAIRE GRANDIR LES JEUNES ENTREPRISES

ACTUS

La Métropole de Lyon a lancé, en mai 2018, dans le prolongement de Lyon Ville de L'Entrepreneuriat, sa nouvelle offre de services nommée LYVE, conçue par et pour les entrepreneurs. Cette nouvelle offre est construite autour de 3 piliers :

- la communauté des entrepreneurs lyonnais et de ceux qui les accompagnent : un réseau de plus de 300 experts,
- les pôles d'entrepreneurs : des lieux abritant des bureaux, des espaces de co-working, des ateliers couplés à une

offre d'accompagnement.

- une plateforme digitale, « web » d'entrepreneurs, pour faire avancer les projets grâce à des outils et des services en ligne.

Cette année, trois pôles d'entrepreneurs (Givors, Neuville-sur-Saône et La Duchère) verront le jour, complémentaires des trois pépinières d'entreprises historiques sur le territoire, installées à Rillieux-la-Pape (CAP NORD), Vaulx-en-Velin (CARCO) et Saint-Fons (La Coursive). Ces pôles ont pour vocation d'accompagner les entreprises

à différent degré de maturité de leur entreprise, de l'incubation à leur développement. Ils proposent une offre immobilière structurée dans des secteurs jusqu'alors dépourvus. Tous les bassins d'emplois seront désormais couverts du nord au sud de la métropole. Il y sera également proposé des programmes d'accompagnement, adaptés à chaque profil d'entrepreneur.

Les pôles d'entrepreneurs, c'est à la fois :

- des lieux de vie pour favoriser les pratiques collaboratives entre les nombreux acteurs de l'écosystème,
- des locaux adaptés et flexibles (coworking, bureaux, ateliers, espaces communs...),
- des animations et de l'expertise (événements, ateliers techniques, coaching personnalisé, formations).



Une partie des équipes des directions de la DIAE, DARI, DPMG, DINSI, DRP. Dans l'angle, Virginie Perrin, chef de projet depuis 5 ans.

OUVERTURE CE MOIS

Pôle Ouest lyonnais
(Lyon 9-La Duchère) : 1700 m²
Pôle Sud lyonnais (Givors) : 1850 m²

OUVERTURE EN SEPTEMBRE

Pôle Nord lyonnais (Neuville-sur-Saône) : 3000 m²

P 4

LE PETIT MÉTROPOLITAIN – JUIN 2019

SAVOIR GÉRER LE PROBLÈME DE L'AMIANTE

L'amiante est un nom générique qui regroupe plusieurs variétés de minéraux fibreux (silicates). Ces minéraux ont été longtemps utilisés pour la confection de tissus ignifugés, ou pour rendre des matériaux plus résistants comme le fibrociment. Leur usage s'est développé à partir du 19^e siècle lors de la révolution industrielle, pour leurs caractéristiques de «matériau miracle» (excellents isolants thermiques et électriques, résistance mécanique et chimique, ignifugeants) et leur coût d'exploitation bas. Depuis 1997, l'usage de l'amiante est interdit en France après que l'on ait

démonstré sa responsabilité dans le déclenchement de graves maladies respiratoires. La direction Patrimoine et moyens généraux a édité un guide de la réglementation amiante à usage interne. La réglementation amiante dans son ensemble a pour but la protection de la population, la protection des travailleurs et la protection de l'environnement. Pourquoi avoir produit un tel document qui existait sans doute déjà ailleurs ? « Il est vrai qu'il existe des guides de ce genre mais qui s'adressent soit aux propriétaires, soit aux donneurs d'ordre privés, explique Elise

Mérico (chargé du risque amiante) qui l'a rédigé.

Notre document agrège et précise

les obligations réglementaires applicables à la fois aux propriétaires et aux donneurs d'ordre (la Métropole a les deux qualités) en matière de gestion du risque amiante. En fait, la synthèse ainsi réalisée est adaptée aux préoccupations particulières d'une collectivité publique ».

✂ Ce document est disponible sur **Comète**, rubrique Patrimoine et moyens généraux.



PRÉPAREZ-VOUS, « SENTEZ-VOUS SPORT » REVIENT !

Sentez-Vous Sport, évènement incontournable de la collectivité, revient le vendredi 27 septembre 2019, pour une 5^e édition haute en couleurs. TOUS les agents de la Métropole peuvent y participer*. Plutôt sport ? Plutôt massage ? Plutôt chaise longue ? Peu importe, venez tenter l'expérience avec vos collègues et vos équipes !



Rendez-vous vendredi 27 septembre de 10h30 à 14h30 au Palais des Sports de Gerland.

 **Plus d'informations sur la page Comète dédiée depuis «En un clic» ou par mail depuis la page d'accueil : sentezvousport@grandlyon.com**

*L'évènement se déroule sur un temps de pause méridienne exceptionnellement élargi.

Une journée sport et bien-être au travail
Organisé par le service Communication interne, cet évènement sport et bien-être propose aux agents un programme particulièrement large : compétitions et rallyes sportifs, activités en libre accès, sport cérébral, activités de bien-être, stands partenaires, pique-nique, danse, musique...

LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT FAIT SON CINÉMA

Suite à l'évènement « Habiter & Se Loger : les rendez-vous 2016 », qui s'est déroulé en mai et juin 2016, la direction de l'Habitat et du logement de la Métropole a souhaité faire vivre la dynamique engagée et les discussions sur les politiques, dans un cadre renouvelé. Ainsi, depuis fin décembre 2016, la direction de l'Habitat et du logement a conclu un partenariat avec les Cinémas Lumière. Les films sont choisis en accord avec les cinémas Lumière et chaque la projection est suivie d'un échange entre un intervenant extérieur et le public.

« *Les participants de ces rencontres*, détaille Martine Chanal (chargée de mission Habitat - stratégie et innovation) *sont des collègues de la Métropole mais aussi des partenaires, notamment des bailleurs sociaux et mais aussi des représentants des associations) et des clients habituels du cinéma « La Fourmi ». Depuis la création des Ciné Habitat, sept séances ont déjà été organisées dont la dernière, le 4 avril, avec la projection de Rosie Davies, en présence de Matthieu De Châlus, directeur d'Habitat et Humanisme Rhône. Une nouvelle séance devrait être programmée en septembre avec le film « Les invisibles ».*

Retour sur les Printanières de Bron



À la fin du mois d'avril dernier, plus de quinze exposants (associations, partenaires de la Ville de Bron), engagés dans une démarche environnementale, étaient présents sur ce marché aux plantes.

Via des conseils, expositions, animations associatives et jeux, l'objectif de cette journée était de mieux faire comprendre l'importance de la relation faune / flore au jardin et dans les espaces verts. Le stand Métropole, mis en valeur par l'unité Production et décoration du parc de Parilly, a été animé par des agents de la direction Patrimoine végétal et le service Communication ressources voirie. Ils ont notamment présenté le plan de lutte contre l'ambrosie, le parc de Parilly, et les guides de biodiversité...

FOOT ET ÉDUCATION

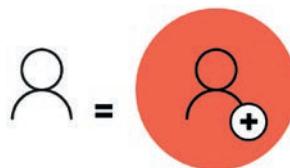
A l'occasion de la Coupe du monde féminine de la FIFA 2019, l'exposition Planète foot, planète droits des femmes qui présente 24 équipes, 24 pays, 24 bonnes pratiques en faveur de l'égalité femmes-hommes, dans tous les domaines de la société, tourne dans les collèges métropolitains. Première étape en mai au collège Georges Brassens à Décines.

Côté Métropole, Jean-Baptiste Bolvin (assistant de gestion actions éducatives et prospective) suit cette opération.

LE COMPTE EST BON

L'ensemble des agents a désormais un compte informatique et une adresse mail, pour accéder à Comète. 1736 comptes ont ainsi été créés pour ceux qui n'en possédaient pas encore.

À présent, la création d'un compte sera la règle pour tout nouvel arrivant.



LE GRAND REPAS DE LA MÉTROPOLE

Le 14 juin, les résidents de trois EPHAD, de trois établissements accueillant des personnes handicapées et 20 000 demi-pensionnaires des 65 collèges métropolitains auront partagé le même repas dont le menu a été élaboré par quatre chefs.

Ainsi, Marie et Barthélémy (Les petites cantines), Florence Perier (Le café du peintre) et Lorenzo Di Franco (Chef cuisinier du collège Bellecombe - Lyon 3) ont proposé les recettes* d'une salade de lentilles, vinaigrette à l'orange et œuf mollet, d'un blanc de volaille à l'estragon et au vinaigre et de la tarte aux pommes lyonnaise. Cet événement aura permis, autour d'un événement convivial, de communiquer sur l'ensemble des politiques métropolitaines autour de l'alimentation et son rôle dans le quotidien des habitants.

Dans ce sens, les objectifs sont de sensibiliser les habitants sur le lien entre l'alimentation et la santé ainsi que le développement durable, valoriser la gastronomie et les produits du territoire et enfin promouvoir les valeurs de vivre-ensemble et de bien-être.

*Retrouvez-les sur Comète

LES CHIENS CITADINS : NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

«Lui et moi c'est pour la ville» est un dispositif créé pour le bien vivre avec son chien dans l'agglomération. Il est basé sur la prévention, la sensibilisation et l'éducation du maître. Il cible les primo-possesseurs de chien afin qu'ils prennent conscience de la nécessité de s'inscrire dans un parcours d'éducation canine et qu'ils adoptent les bons comportements attendus sur l'espace public :

- la tenue en laisse,
- le ramassage des déjections de son animal,
- le contrôle de son animal sur l'espace urbain.

Dans ce cadre, la Métropole a mis une mallette pédagogique à la disposition des vétérinaires. Elle contient un guide du chien citadin dans la Métropole lyonnaise, un sac à déjection canine, une invitation à trois ateliers* gratuits, d'une heure trente chacun, en partenariat avec des éducateurs canins.

Cette mallette est distribuée à tous les nouveaux propriétaires de chien métropolitain par l'intermédiaire de leur vétérinaire.

*Une conférence pour mieux connaître son chien, un atelier pratique sur l'éducation canine et une balade pour la socialisation de votre chien



RÉGIME INDEMNITAIRE : DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES À VENIR

Une série de mesures sera soumise au Conseil métropolitain du mois de juin. Il s'agit de reconnaître le travail accompli par tous les agents depuis la mise en place de la Métropole. Elles visent, en outre, à améliorer l'équité entre agents et l'attractivité de la collectivité.

Ces mesures sont de deux natures :

1- Une prime annuelle d'intéressement collectif dont le montant s'élèvera à 300€ brut et qui sera versée au mois de février. Cette prime concernera l'ensemble des agents et s'ajoutera à l'ensemble du régime indemnitaire actuel, sans aucun impact sur l'actuelle prime dite «de février».

2- Des mesures par filières et catégories d'emploi :

- Le régime indemnitaire des agents de catégorie B sera significativement augmenté, afin d'améliorer l'attractivité sur ces postes,
- Pour toutes les catégories, un effort particulier sera proposé pour les filières sociales et médico-sociales, par souci d'équité avec les autres filières (administrative notamment),
- Des mesures spécifiques seront proposées pour les plus bas salaires des agents de catégorie C.

Au total, l'ensemble de ces dispositions représentera un montant de près de 9 M€ en année pleine (soit environ 2% de la masse salariale).

TEMPS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS - AVRIL 2019



• Marion Adam (DUCV - Eau et Déchets) • Kevin Angèle (DUCV - Eau et Déchets) • Benjamin Anglard (DUCV - Eau et Déchets) • Hermann Attard (DTP - DRTU) • Cassandra Bequet (DG) • Paul Berger (DR - DPMG) • Stéphan Bidas (DR - DPMG) • Mustapha Bukucu (DUCV - Eau et Déchets) • Pauline Carron de la Morinais (DSHE - MAIALyon Nord) • Nicolas Challende (DR - DPMG) • Nacer Chibout (DUCV - VVN) • Anne-Lise Coulet (DSHE - MDM Vaulx en Velin) • Anthony Delaye (DR - DRH/EDC) • Albane Dereu (DR - SRH DGR) • Virginie Elisabeth (DR - DRH/EDC) • Elise Etienne (DSHE - MDM Vénissieux) • Cynthia Fares (DR - DAVI) • Philippe Guedon (DR - DRH) • Tatiana Guy (DR - DRH/EDC) • Valérie Haulotte (DR - DRH/EDC) • Hatem Labidi (DUCV - Eau et Déchets) • Benoît Marechal (DEES - DINSI) • Hanen Medjahed (DR - DRH/EDC) • Mohamed Mustapha (DR - DPMG) • Loghan Nogue (DUCV - Eau et Déchets) • Audrey Paugam (DR - DPMG) • Sylvie Peycelon (DR - DRH/EDC) • Miahy Razakarivony (DR - DPMG) • Gwladys Réa (DR - DRH/EDC) • Bruno Rosnel (DR - DRH/EDC) • Robert Tantet (DEES - DIE) • Maelly Viard (DUCV - Eau et Déchets) • Antoine Zumu Doli (DUCV - Eau et Déchets)

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE :

UN DOUBLEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE POUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Conformément aux engagements pris par le Président David Kimelfeld lors des vœux aux agents en janvier dernier, le Conseil métropolitain a voté des mesures visant à favoriser l'accès à une complémentaire santé pour les agents adhérents à un contrat labellisé.

Pour les 54% des agents déjà adhérents, la participation de l'employeur passera :
- De 16€/20€ à 30€ par mois

pour les contrats individuels,
- De 30€ à 60€ pour les contrats famille

- Et 10 € supplémentaires pour une personne bénéficiant de l'obligation d'emploi.

Cette mesure entre en application sur la paie de juin, dès lors que l'attestation d'adhésion a été fournie par l'agent à son SRH.

Pour les agents qui n'ont actuellement pas de contrat labellisé, cette prise en charge plus importante de l'employeur peut

être l'occasion de s'interroger.

La liste des contrats labellisés est disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/protection-sociale-complementaire>

Les assistantes sociales du personnel sont également à votre disposition, sur rendez-vous, pour vous accompagner dans vos démarches.

➔ **Contact des assistantes sociales :**

Secrétariat : 04 78 63 41 37 ou 04 78 63 41 38

Mail : ass-drh@grandlyon.com

TEMPS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS - MAI 2019



- Mehdi Adoui (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Patrice Alphonse (DEES - DINSI) • Gérald Antonioli (DEES - DINSI) • Magalie Ariste (DUCV - Eau et Gestion des Déchets) • Emmanuelle Balouzat (DUCV - VVN/EMO) • Florence Barbieri (DR - Cabinet du Président) • Vincent Barges (DUCV - PU) • Christelle Bert (DSHE - MDM Lyon 3-6) • Chloé Besson (DSHE - MDM Villeurbanne Sud) • Alice Boitard (DSHE - PAPH / MAIA Lyon Sud) • Caroline Bouchet (DSHE - MDM Lyon 8 EST) • Alexandra Bourg (DSHE - SRH-DSHE) • Chrystel Bousselami (DUCV - DR)
- William Braga (DR - DRH) • Marie-Laure Carrau (DEES - DINSI) • Sophie Chanal (DEES - DCVA) • Delphine Chantre (DSHE - MDM Saint-Genis-Laval) • Purdey Chevalier (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Emeline Chevret (DUCV - DR)
- Marie Alix Choumitzky (DR - DRH/EDDC) • Ali Combo (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Judith De Saint Laurent (DSHE - DHL) • Alice Delcourt (DEES - DIAE) • Sylvaine Desroches (DSHE - MDM Décines) • Elen Devauchelle (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Antonio Di Adamo (DR - DMPG) • Clément Dornier (DTP - DEP) • Sabahudin Dzananovic (DUCV - Eau et gestion des déchets)
- Marcel Ebouly (DR - DPMG) • Fouad El Merghadi (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Tatiana Elbaz (DUCV - DR) • Samuel Farge (DR - DPMG)
- Catherine Fort (DSHE - DHL) • Soazic Fremont (DR - DRH/EDDC) • Cécile Fuchy (DUCV - PU) • Brigitte Genton Martinez (DSHE - MDM Villeurbanne) • Jean Fabien Gigan (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Marie Goetz (DEES - DCVA)
- Christophe Guenon (DR - DPMG) • Najima Hadjab Jolivet (DR - DRH/EDDC)
- Nicole Henner-Rodriguez (DSHE - MDMS Lyon 3) • Perrine Henriet (DSHE - MDMPH) • Caroline Houdot (DEES - DIAE) • Samir Iliassa (DUCV - TSU/NET CO)
- Paule Jacquet (DUCV - PU) • Pierre-Henri Journet (DR - DPMG) • Emilie Jurdit (DSHE - MDM St-Genis-Laval) • Philippe Lecomte (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Myriam Lellouche (DR - DRH/EDDC) • Bertrand Manin (DR - DF)
- Alberto Marques (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Charles Martin (DEES - DINSI) • Mélanie Martin (DR - SRH - DGR) • Chérif Mbarki (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Fatima Mokrane (DSHE - DHL) • Magali Moret (DEES - DCVA)
- Candice Moy (DSHE - MDMS Lyon 8 Est) • Hugo Nouts (DEES - DINSI) • Ophélie Offredi (DR - DRH/EDDC) • Karine Perrin (DR - DRH/EDDC) • Marie Petitpierre (DSHE - MDMS Lyon 8 ouest) • Emanuelle Picard (DR - DRH/EDDC) • Mégane Pugeat (DR - DRH/EDDC) • Marie-Paule Putigny (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Cyril Rogliardo (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Nina Rouit (DSHE - MDMS Lyon 6) • Bruno Rosnel (DR - DRH/EDDC) • Latif Saban (DR - DRH/EDDC) • Sécille Saget (DUCV - VVN) • Olivier Saubin (DUCV - Eau et gestion des déchets) • Sophie Temot (DR - DRH/EDDC) • Christine Tordjam (DSHE - MDM Vénissieux) • Fabien Tshitaya (DUCV - VVN) • Fabienne Vaillend (DUCV - DFI)
- Boris Vernay (DUCV - VVN/Parcs et Jardins) • Maïré Vidal-Cervantes (DSHE - MDM Caluire) • Laure Wind (DR - DPMG - CTM).

ÉDITO



OLIVIER NYS,
Directeur général

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : UN CHANTIER PRIORITAIRE

Selon une définition issue de l'accord national interprofessionnel, la qualité de vie au travail peut se concevoir comme « *un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué* ».

C'est donc un champ vaste, qui repose à la fois sur des dynamiques collectives et individuelles.

À la Métropole, dans le contexte de changement qui est le nôtre, c'est un sujet que nous avons pris à bras le corps, avec le volontarisme et l'humilité que ce type de démarches nécessite.

Beaucoup de démarches ont été engagées ces derniers mois, qu'il s'agisse de publications-cadres (charte de la déconnexion et du bon usage des outils numériques, guide pratique de la laïcité, référentiel manager à la Métropole), de nouveaux services comme la conciergerie, des démarches comme le travail sur le handicap et l'égalité femmes-hommes ou des modalités de travail améliorées comme l'expérience sur le télétravail. Le dossier du journal interne de ce mois présente un certain nombre d'actions en cours sur les conditions et les modalités de travail, ainsi que la logique d'ensemble qui a prévalu dans ces différents chantiers.

Au-delà de toutes ces initiatives, la qualité de vie au travail repose selon moi sur trois valeurs cardinales que notre organisation doit promouvoir à tous les échelons : la confiance, la bienveillance et l'autonomie. Valeurs que je m'emploie à cultiver et qu'il nous revient de faire prospérer dans toutes les équipes et tous les lieux de travail de la Métropole.

QUALITÉ DE LES SOLUTI

L'amélioration des conditions de travail est au cœur de la feuille de route de la Direction des Ressources Humaines. Rencontre avec Lise Fournot-Bogey, DRH de la Métropole



 5700 CONTACTS DIRECTS DES AGENTS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	3330 VISITES MÉDICALES	318 RENCONTRES INDIVIDUELLES PSYCHOLOGUES	100 ENTRETIENS HANDICAP
148 ENTRETIENS INFIRMIERS	1346 ENTRETIENS ASSISTANTES SOCIALES	200 ENTRETIENS MÉDECINE STATUTAIRE	

Pouvez-vous nous dire dans quel contexte s'inscrivent les sujets conditions et qualités de vie au travail pour la Métropole ?

Avec tous les changements induits par la création de la Métropole, il nous a semblé essentiel de porter une attention particulière à ces sujets. Nous l'avons fait de manière résolue dès 2016, à la demande du CHSCT, en lançant une grande enquête relative aux conditions de travail. Les résultats de cette enquête (plus de 4 000 réponses) étaient contrastés avec des points d'appui solides mais aussi des fragilités. C'est sur ces constats que nous nous sommes appuyés pour bâtir le plan de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail ainsi que l'offre d'ensemble de prévention.

VIE AU TRAVAIL : ONS MÉTROPOLITAINES

Quels sont les grands objectifs de ce plan ?

Ce plan vise à répondre à deux préoccupations majeures et concomitantes : agir à la fois sur le volet prévention des risques psychosociaux (RPS) avec la préoccupation des conditions et de la qualité de vie au travail en général. En considérant que l'un ne va pas sans l'autre ! Cinq axes de travail prioritaires ont été définis qui structurent les différents projets et chantiers : soutenir et développer les compétences du management, accompagner les agents et les collectifs, mieux identifier et évaluer les risques, améliorer les conditions et l'organisation du travail et articuler vie personnelle et vie professionnelle.

Et concrètement, comment les actions sont-elles mises en œuvre ?

Chacun des axes ouvre une multitude de chantiers et mobilise tout au long de sa mise en œuvre des interactions, l'animation de groupes de travail, l'engagement d'acteurs pluridisciplinaires et également une concertation régulière avec les instances (CHSCT et/ou CT).

Quels sont les principaux acteurs en matière de qualité de vie au travail ?

La qualité de vie au travail est l'affaire de tous. Chaque agent, dans son interaction quotidienne avec ses collègues favorise ou pas la qualité de vie au travail, en se montrant bienveillant, attentif à l'autre, solidaire et respectueux. Le manager a un rôle clé, de par l'exemplarité qu'il lui revient d'incarner. Il impulse une dynamique et est responsable des conditions de travail de ses agents, en veillant à la priorisation des tâches ou des activités, en soutenant ses agents en difficultés, en gérant les conflits ou en travaillant sur les modes de faire et les moyens matériels disponibles. Au-delà de ces acteurs du quotidien, des professionnels de la DRH interviennent chacun à des niveaux

différents : des agents de la fonction RH en général aux préventeurs en passant par le médecin de prévention, les infirmières, les psychologues ou les assistantes sociales du personnel. On peut également ajouter la mission handicap qui a construit une politique handicap englobant de nombreuses dimensions ou encore la mission diversité qui œuvre pour une collectivité inclusive et soucieuse de la richesse apportée par cette diversité.

De leur côté, les services de la Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux œuvrent au quotidien pour que les agents travaillent dans de bonnes conditions logistiques et matérielles ; la DINSI qui met à disposition les moyens adaptés en matière d'outils informatiques ; la communication interne promeut et organise des événements qui contribuent à améliorer le bien-être au travail et la culture commune de notre collectivité.

Quelles ont été les grandes étapes de déploiement de ce plan ?

- Une première étape -2017-2018- a permis de structurer la fonction prévention à l'échelle de la Métropole, de renforcer le service de santé au travail en recrutant de nouveaux médecins et psychologues, de créer un référentiel managérial et une offre à destination des managers, de mettre en place des outils structurants en matière de dispositif d'alerte, de protection fonctionnelle en particulier ou d'accompagnement des collectifs en tension,
- Une 2^e étape -courant 2018- a été l'occasion de mettre en place une charte de la déconnexion, d'initier des formations en matière de RPS pour les Directeurs, de proposer une offre structurée et régulière autour du bien-être et la santé en écho au temps fort annuel qu'est « Santé Vous Sport »,
- Début 2019, une 3^e étape a consisté

à proposer des expérimentations : une sur le télétravail qui permet à 140 agents de télé-travailler depuis janvier 2019, deux conciergeries à l'Hôtel de Métropole et à la Halle Borie qui totalisent plus de 1175 adhérents et et tout récemment un Numéro Vert.

À quels besoins répond ce numéro vert ?

C'est une modalité complémentaire à tous les dispositifs internes en matière d'accompagnement des agents sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer - souffrance, mal-être, conflit au travail. Ce numéro est gratuit, accessible à tous 24H/24 et 365 jours par an. Il permet à un agent d'être écouté à tout moment par un psychologue (cf interview du Docteur Rouhette dans le dossier)

Quels sont les chantiers prioritaires de 2019 et jusqu'à la fin du mandat ?

Les principaux chantiers identifiés sont :
- Le déploiement du télétravail qui d'ici janvier 2020 devrait s'étendre avec la mise en place d'un dispositif pérenne,
- L'accès à la santé - sous l'angle Mutuelles et Prévoyance. En matière de prévoyance, dès octobre 2017 la participation employeur avait été augmentée à 15 € pour les agents adhérents à la convention avec Harmonie. Le contrat actuel arrivant à son terme, nous sommes en train de travailler une nouvelle offre en matière de prévoyance « maintien de salaire » qui sera présentée à l'automne pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020. Enfin, ce mois-ci, le montant de participation des mutuelles pour un contrat labellisé est doublé (cf pages actualités)
- Des formations à la prévention des risques psycho-sociaux vont également se déployer pour les managers et pour les professionnels RH et prévention.

TELETRAVAIL : RETOUR SUR L'EXPÉRIMENTATION EN COURS

Un bilan réalisé après quelques mois d'expérimentation fait apparaître des tendances très encourageantes, sur tous les plans

PLUS DE
95 000 KM
ÉVITÉS EN 3 MOIS

BÉNÉFICES
CONSTATÉS :

GAIN DE DÉPLACEMENT :
70%

EFFICACITÉ
DANS LES TÂCHES :
48%

MOINS DE FATIGUE :
40%

MEILLEURE ORGANISATION
DES TEMPS :
38%

TRANQUILLITÉ SUR
LE POSTE DE TRAVAIL :
32%

IMPACT POSITIF DU
TÉLÉTRAVAIL SUR LA VIE
PROFESSIONNELLE :
98,4%

ET PERSONNELLE :
96%

98%
DES ENCADRANTS
SONT SATISFAITS
DU TÉLÉTRAVAIL

PAROLES DE TÉLÉTRAVAILLEURS ET DE MANAGERS

Retour de 2 télétravailleurs de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique : Franck NOVA est instructeur en charge de l'initialisation des procédures, Frédéric MOURONVAL est responsable procédure et instance et est notamment le manager de Franck

Frank Nova :

« Le télétravail, tel que je le réalise, satisfait pleinement mes attentes. Je gagne 2h/jour ! Je suis plus productif ce jour-là. Je démarre le travail plus tôt et finis plus tard et, à la fin de la journée, je suis moins fatigué. J'ai amélioré l'organisation de mes journées de télétravail par une meilleure préparation de ces dernières au bureau ».



Frédéric Mouronval et Franck Nova.

Manager Frédéric Mouronval (aussi télétravailleur) :

« Les jours où je télétravaille, je me réserve des tâches particulières. C'est plus propice à la concentration et on a une énergie positive importante ». Concernant les impacts pour l'équipe, on a mis en place une grille pour partager les jours de présence et les horaires pour s'assurer qu'il y a toujours quelqu'un. Au total, le télétravail suppose une relation de confiance et celle-ci s'instaure à travers la transparence ».



VERBATIMS DE L'ENQUÊTE À MI-PARCOURS (MARS 2019)

PAROLES DE TÉLÉTRAVAILLEURS

« Quand je ferme mon ordinateur, je pense toujours à la chance de pratiquer le télétravail et de ne plus être dans les bouchons tout en prenant soin de la planète ».

« Le télétravail est un vrai soulagement au niveau personnel (gain de temps, moins de stress pour poser mes enfants chez la nounou, pas besoin de les réveiller aussi tôt puisque je n'ai pas de train à prendre...). Et c'est également un sas au niveau professionnel qui me permet de me concentrer et de gagner en efficacité ».

« Responsables et collègues finissent bien par constater que l'on n'est pas coupé des dossiers et que l'on est réactifs ».

« Mes collègues avaient des a priori négatifs, mais au bout de trois de télétravail certains ont changé leur point de vue. Ils ont constatés que mon travail n'était affecté par le télétravail et que j'étais plus détendue ».

PAROLES DE MANAGERS

« Dans un open space très peuplé, le télétravail permet aux agents de travailler plus au calme depuis chez eux, et d'être moins nombreux dans les bureaux ».

« Le télétravail a eu un effet bénéfique au niveau du travail des agents : certaines tâches effectuées à domicile et dans le calme ont été terminées plus tôt (tableaux de bord, compte-rendu) ».

« Impact très positif pour la personne qui télétravaille : moins de fatigue, de stress... et la quasi-certitude de parvenir à faire tout ce qui est prévu le jour télétravaillé, puisque de la charge mentale » le reste de la semaine, elle est plus sereine (même si elle a toujours été quelqu'un de positif) et par ricochet toute l'équipe en bénéficie ».

« J'apprécie de voir un agent de mon équipe plus épanoui grâce à cette nouvelle modalité. Cela rayonne forcément dans l'équipe ».

CONCIERGERIE : PAROLES D'UTILISATEURS

Karine Montoya,

responsable du Pôle des assistantes à la Direction générale

« Je me suis inscrite à la conciergerie le jour de l'inauguration. Je prends très souvent du pain et parfois j'utilise d'autres services. J'ai récemment profité de l'offre sur les parfums. A l'occasion le 1^{er} mai, j'offre toujours du muguet au bureau ; cette année, j'avais complètement oublié. Du coup, j'ai été surprise et ravie de trouver les mugquets vendus à la conciergerie ! »

Mickaël Avallet,

contrôleur RSA (direction de l'insertion et de l'emploi)

« Je suis un utilisateur régulier de plusieurs services de la conciergerie. J'ai recours aux services de pressing, à la mini-épicerie, à la livraison de colis. Je trouve bien les synergies organisées avec d'autres partenaires comme la recyclerie (que nous suivons par ailleurs dans le cadre de notre mission d'insertion). Dans l'ensemble, je trouve que l'offre est vraiment diversifiée et qu'elle se renouvelle régulièrement. Le tout à des tarifs avantageux par rapport à ce qui peut être proposé dans le commerce ! »

Claire Brunel

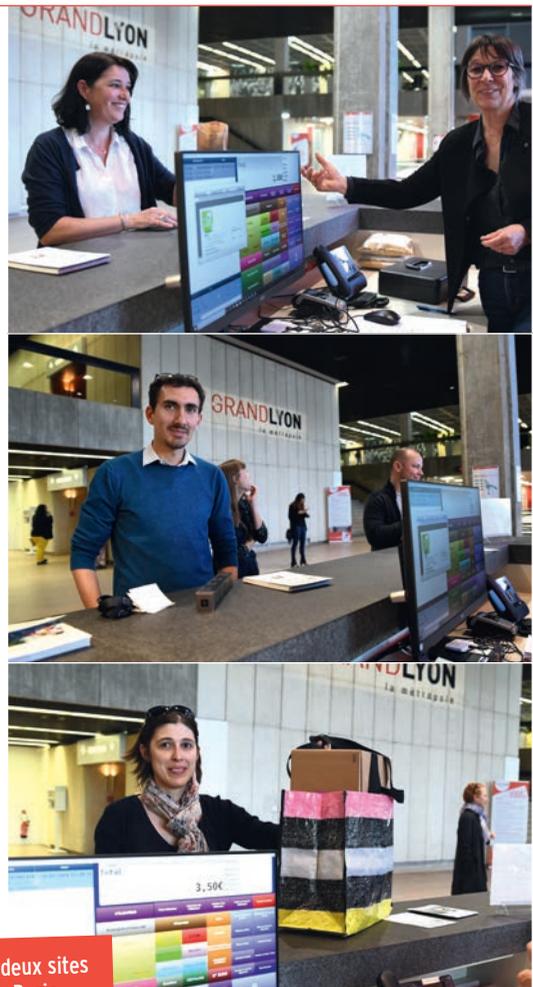
(chef de projet au bureau d'étude, direction eau et déchets)

« Je rentre tout juste de congés maternité et j'ai découvert la conciergerie à mon retour. Aujourd'hui, je viens chercher mon premier panier de fruits et légumes. C'est vraiment pratique de pouvoir récupérer son panier dans ces conditions, même si je travaille au Triangle. Je n'ai pas eu le temps de regarder toute l'offre dans le détail mais la livraison de colis me semble intéressante. À quand une crèche ? »

→ Pas encore inscrit, faites-le en communiquant votre adresse mail professionnel :

- par internet : <https://ecl.easy-life.fr/?metropole>
- ou par SMS, envoyez «Inscription» au 07 57 90 69 14 pour l'Hôtel de Métropole ou 07 57 90 69 65 pour la Halle Borie

La conciergerie, c'est pour tous, l'inscription est gratuite ! À ce jour, il y a deux sites de travail où les services sont accessibles : l'Hôtel de Métropole et la Halle Borie.



6,4% DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS À LA MÉTROPOLE : OBJECTIF ATTEINT !

La politique handicap, conduite depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la convention avec le FIPHP, a permis d'atteindre le taux d'emploi de 6,04% en mai 2019.

Au-delà de ces aspects chiffrés, l'engagement de la Métropole contribue au changement de regard sur le handicap au travail. Certains agents n'hésitent plus à faire connaître leur situation de handicap : 200 agents ont franchi le pas en deux ans. Des moyens sont proposés en termes d'accompagnement individuel ou collectif pour améliorer les conditions de travail et les relations professionnelles. Les actions entreprises pour les personnes en situation de handicap contribuent à faire évoluer nos pratiques, nos préjugés, nos représentations.



UN EXEMPLE D'ACTION DE SENSIBILISATION : 1^{ÈRE} ÉDITION DE L'OPÉRATION DUO DAY LE 16 MAI DERNIER

Il s'agissait de permettre la rencontre entre un travailleur en situation de handicap, qu'il soit demandeur d'emploi ou travaillant dans le secteur protégé, et un professionnel volontaire en entreprise, collectivité ou association. 25 000 binômes ont ainsi été constitués pour toute la France.

À la Métropole, 9 agents volontaires se sont mobilisés permettant d'accueillir 9 personnes en situation de handicap dans différents métiers et contextes pour leur faire découvrir la fonction publique territoriale.

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, C'EST AUSSI L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !



Emmanuelle Willmann, chargée de mission égalité femmes-hommes

« Si la question de l'égalité entre les femmes et les hommes traverse aujourd'hui de manière très visible la société, c'est aussi une préoccupation pour la Métropole, dans le champ de ses politiques publiques, comme dans celui des ressources humaines. Et cela concerne tout le monde, les femmes comme les hommes !

Le conseil de Métropole a adopté, en décembre 2018, un plan d'action qui vise à développer la mixité au sein des collectifs de travail, à être vigilant sur les écarts de rémunérations, à faciliter l'articulation des temps de vie, ...

Autant de sujets favorisant un épanouissement de chacun dans la sphère professionnelle, en proposant des actions concrètes pour que chacun se sente reconnu dans ses missions. Quand on propose aux agents une conciergerie ou le télétravail, les hommes comme les femmes peuvent mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle. Quand on s'assure que les équipements de protection individuelle ou les vêtements de travail soient disponibles dans toutes les tailles et pour toutes les morphologies, chacun peut avoir accès aux différents postes, quelle que soit la filière. Enfin, quand on développe la mixité dans les collectifs de travail, on s'assure de recruter davantage de talents, mais aussi de développer des politiques publiques conçues et mises en œuvre par tous et pour tous.

Ces différentes mesures complètent les actions déjà entreprises dans les différentes politiques publiques, comme le soutien à l'entrepreneuriat féminin, la lutte contre les violences conjugales, ou la déconstruction des stéréotypes filles-garçons auprès des collégiens pour élargir les choix d'orientation par exemple ».

Un numéro vert pour être écouté

Thierry Rouhette médecin de prévention et responsable du service médecine de santé au travail explique ce nouveau dispositif.

Si j'appelle le numéro vert, qui est au bout du fil ?

Un psychologue externe, qui appartient à une équipe spécialement formée à l'écoute.

Pour quels motifs puis-je appeler le numéro vert ?

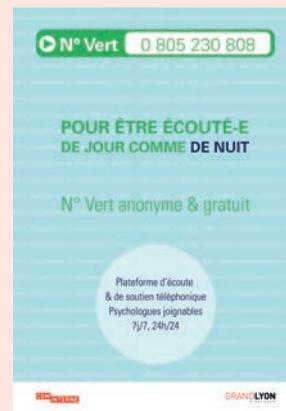
Pour toutes les situations que vous pourriez rencontrer en tant qu'agent Métropole qui nécessiteraient écoute et soutien : mal-être, souffrance au travail, épuisement, conflit, discrimination, harcèlement... Il existe déjà, au sein de la Métropole, des professionnels (assistantes sociales, psychologues, médecins de prévention) qui peuvent vous recevoir pour ces motifs. Le numéro vert est un autre canal d'expression et d'alerte que vous pouvez contacter à tout moment y compris le week-end et la nuit.

Est-ce un dispositif anonyme ?

La confidentialité des appels et des échanges a été une des conditions sine qua non de ce dispositif. Elle est assurée dans tous les cas.

S'agissant d'un dispositif d'écoute, quelle suite peut-être donnée à mon appel ?

Les psychologues professionnels qui répondent aux appels ont connaissance de l'ensemble de nos dispositifs internes et pourront vous indiquer comment contacter le bon interlocuteur- médecin, préventeur, psychologue, référent déontologue... pour être sûr que votre demande



puisse être prise en considération et trouver une solution au-delà de l'écoute qui vous aura été accordée.

La Métropole assure-t-elle un suivi des appels ?

En qualité de médecin de prévention, je suis la seule personne de la Métropole qui a accès à un tableau trimestriel de suivi des appels -qui restent anonymes- et sont classés par typologie, délégation, services... Les données sont exploitées collectivement et peuvent conduire à des actions dans certains services ou pour les métiers concernés.

S'agit-il d'un dispositif pérenne ?

Dans un premier temps, nous avons choisi de mener une expérimentation sur un an afin de nous assurer que ce dispositif réponde bien aux objectifs fixés. En fonction des conclusions du bilan à l'issue de l'expérimentation, nous déciderons de la suite à donner à ce dispositif.

SANTÉ-VOUS BIEN ! TOUT UN PROGRAMME !

Parce que le sport est un levier de bonne santé, parce que le bien être de chacun en dépend aussi, un ensemble d'activités sont désormais proposées régulièrement pour tous durant les pauses méridiennes. De mars à juin, les agents qui le souhaitent ont pu s'initier à différentes activités en mode zen ou en mode plus sportif ! Du Clip à la Halle Borie en pensant par l'Hôtel de Métropole, ou encore le Triangle, les

agents ont testé la marche nordique, le qi-cong (gymnastique douce et lente issue de la médecine traditionnelle chinoise), le yoga, la batchata (danse de République dominicaine) ou

encore la marche méditative. D'autres propositions se poursuivront à la rentrée.

➔ **Plus d'infos, envoyez un mail à : santevousbien@grandlyon.com**

Santé-vous bien

Amélioration de la qualité de vie au travail & prévention des risques psycho-sociaux

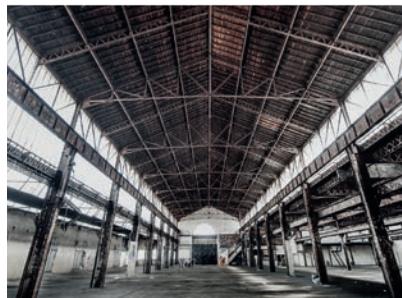
LE NUMÉRIQUE LYONNAIS A DÉSORMAIS SON TEMPLE

Le numérique est l'un des axes majeurs du développement économique de la Métropole. Notre territoire est le second pôle numérique français. La Halle Girard, au cœur du quartier de la Confluence, conçue pour être un lieu totem destiné à offrir aux startups un coup d'accélération et une ouverture pour croître à l'international, en est devenue le temple.



Rebaptisée H7, la Halle Girard est installée dans une ancienne usine datant du 19^e siècle (1857). Utilisée tour à tour pour des activités de chaudronnerie, de fabrication de matériel pour les chemins de fer et ayant employé plusieurs centaines d'ouvriers, la Halle Girard, autrefois repliée sur elle-même, s'est peu à peu ouverte au public. D'abord en tant que lieu dédié au paintball jusqu'en 2013, puis, de 2014 à 2016, comme scène principale du festival lyonnais de cultures électroniques et numériques Nuits sonores. En 2019, elle accueille H7, l'emblème de l'écosystème numérique et entrepreneurial du territoire.

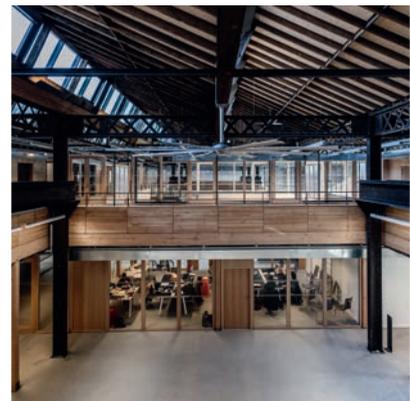
RETOUR AU 19^E SIÈCLE



La Halle Girard faisait partie d'un vaste ensemble industriel qui est attesté sur les plans de Lyon en 1857. Plusieurs bâtiments le composaient au sud du confluent. Les 4 000 m² de la Halle étaient alors occupés par la maison Chevalier, qui fabriquait des machines à vapeur, du matériel pour les bateaux et des affûts pour l'artillerie. Cette activité cessera dans les années 30. La façade de la Halle, côté Rhône, est désormais inscrite au PLU-h comme façade patrimoniale. Pour cette raison elle a été conservée.

LA HALLE INDUSTRIELLE RÉHABILITÉE

Le parti pris fonctionnel du projet a été de réaliser une distinction claire entre les deux grands ensembles : les espaces de travail et d'accompagnement et les espaces événementiels. Cette distinction s'appuie avant tout sur l'utilisation optimale de la halle existante et ses spécificités spatiales : le vaste volume, sans point porteur, de la nef centrale pour les espaces événementiels, la grande surface disponible et la qualité de la lumière verticale des sheds¹ sud pour les espaces de travail. Cette organisation spatiale proposée, définit aussi des sous-ensembles fonctionnels selon le niveau de confidentialité nécessaire et d'appropriation des espaces du lieu : du plus public au privé.



LABELLISÉ FRENCH TECH²

H7 a été pensé comme un lieu d'accélération ouvert à tous : il se veut tout autant le « hub de l'innovation par le numérique » qu'un lieu pédagogique qui met en relation startup et PME pour favoriser l'entrée de ces dernières dans le monde digital.

L'obtention du label French Tech en 2014 a accéléré la dynamique en termes d'entrepreneuriat innovant du territoire. La Halle Girard sera désormais le phare du numérique lyonnais.

¹ Mot anglais : suite de comblés à pentes inégales, dont certaines sont vitrées, dessinant une toiture en dents de scie.

² French Tech est un label français, attribué à des pôles métropolitains reconnus pour leur écosystème de startups, ainsi qu'une marque commune utilisable par les entreprises innovantes françaises. Neuf villes françaises, dont Lyon, ont reçu le label French Tech en novembre 2014 lors d'une première vague de labellisation.

LES ESPACES



4 200 m²
en intérieur

600 m²
en extérieur

3 000 m²
d'espaces de travail

1 000 m²
d'espace événementiel

140 m²
de laboratoires
et d'espaces partagés

ASSOCIER LES USAGERS À LA CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES : LA MÉTROPOLE INNOVE

Comment améliorer les dispositifs d'insertion ? En travaillant directement avec les intéressés. Pendant cinq mois, la Métropole de Lyon a mobilisé une vingtaine d'entre eux, tous volontaires, sur le sujet. Pionnière, cette expérimentation marque une nouvelle façon de construire les politiques publiques, en donnant une place centrale aux citoyens.



MARTHE
« J'AI RENCONTRÉ UN
VISAGE HUMAIN »



« Cette expérience me donne une autre vision de l'administration. J'imaginai une machine, qui ne cherchait qu'à contrôler les bénéficiaires du RSA. J'ai rencontré un visage humain. Des gens qui se préoccupent de savoir comment on vit notre situation. On a fait des propositions. Je pense qu'elles aboutiront. J'ai senti une vraie écoute. Pour moi, c'est un signal fort. Comme si on nous disait : on ne vous laisse pas tomber. »

« **C**e qui vient de se passer est rare », déclare Anne-Sophie Menegain, responsable de l'accès au droit (DIE*). En ce mois de mai, à l'Hôtel de Métropole, l'émotion est palpable. Rémus, Latra, Marthe, Noémie et Florence, tous en insertion, sont venus présenter leurs propositions pour améliorer les dispositifs de l'agglomération. Dans la salle, une vingtaine de techniciens, ainsi que Valérie Glatard, conseillère déléguée aux politiques d'insertion sur les territoires. Ni estrade, ni présentation power-point, le ton est informel. On débat en cercle, tous au même niveau. Un changement de culture, dont chacun semble s'étonner... et se réjouir ! Cette restitution est le point d'orgue d'une expérimentation lancée par

la Métropole en janvier dernier : le GEPI (Groupe d'évaluation et de participation pour l'insertion). Derrière ce sigle un peu barbare, se cache une aventure professionnelle et humaine inter-services inhabituelle. L'idée de départ ? Impliquer les personnes en insertion dans les dispositifs d'emploi qui les concernent.

« DÉSTABILISANT ? »

Tout est à construire. D'emblée, l'équipe-projet DIE*-DPDP** avait choisi un mode itératif et agile, pour coller au plus près des attentes des participants. « Il faut accepter de ne pas savoir où l'on va, même si c'est déstabilisant. Dans ce genre d'opération, plus on prévoit, plus on se loupe », explique Boucif Khalfoun, responsable du service participation

et implication citoyenne (DPDP). Quelques règles du jeu avaient malgré tout été posées : d'un atelier à l'autre, on retrouvera, en effet, les quatre mêmes étapes : retour sur la séquence précédente et accueil des nouveaux ; formation (confiance en

soi, prise de parole) ; information ; co-construction. Les participants seront volontaires ; aucun ne sera forcé à revenir. Mais tout ce qui aura été construit ne pourra être détruit.

QUINZE PROPOSITIONS

Le 12 février, le groupe-test avait démarré. Une quinzaine de volontaires avait répondu à l'appel. « *Les profils étaient très divers ; la maîtrise du français, inégale. Il a fallu s'adapter pour que chacun y trouve son compte* », détaille Corinne Lapras, du cabinet Corpoé, en appui de la démarche pour l'animation. Très vite, l'équipe-projet est parvenue à susciter un climat de confiance. Un collectif s'est créé, avec un noyau dur d'une dizaine de personnes. Choix des thèmes, propositions,... le groupe donna le tempo. Des sujets de fond ont été mis sur la table comme l'accueil par les référents, l'accès direct à l'information, les « *trous dans les CV* ». Au total, quinze propositions

LE GEPI ?

Le Groupe d'évaluation et de participation pour l'insertion a été créé pour améliorer concrètement les outils et actions du PMI'e (Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi) en impliquant les usagers.

Le groupe pilote

- 5 mois
- 20 volontaires
- 7 ateliers
- 15 propositions.



concrètes ont été formulées : depuis les suggestions de bon sens (« ne pas attendre 4 mois pour un premier RDV avec son référent ») aux plus innovantes (« *créer des communautés de pratiques entre demandeurs d'emploi* »).

Certaines d'entre-elles ont d'ores et déjà été testées par le GEPI : la réécriture de courriers administratifs jargonneux ou la valorisation des compétences hors cadre professionnel.

FLORENCE « J'AI SAISI MA CHANCE »



« *Quand on vous donne la parole, il faut la prendre. J'ai saisi ma chance. Plein de choses fonctionnent dans l'insertion. Notre rôle, c'était de faire remonter ce qui manque. Venir au GEPI m'a permis de réaliser à quel point nos histoires sont différentes. D'autres ont retrouvé l'estime d'eux-mêmes. Moi, je ne l'avais jamais perdue. Je sais que n'importe qui, après un licenciement économique ou une longue maladie peut se retrouver dans ma situation.* »

NOÉMIE « ÇA M'A DONNÉ CONFIANCE »



« *C'est utile. On a dit ce qui marchait et ce qui ne marchait pas dans l'insertion professionnelle. Je suis étonnée de l'intérêt que ça suscite. Je pensais que ça leur passerait au-dessus de la tête ! J'aimerais continuer l'aventure pour suivre de près ce que nos idées deviennent. Cette expérience m'a donné confiance en moi et permis de retrouver du lien social. Quand on est au RSA, il faut avoir de bonnes raisons pour se lever le matin. Le GEPI m'en a donné une.* »

GROUPE MIROIR

Les professionnels n'ont pas été mis de côté. En parallèle, un groupe miroir les a tenu informés et a ajusté la démarche avec eux. Les réticences initiales ont laissé place à une forte curiosité pour cette parole d'usagers qui leur a été restituée sans filtre.

« *Au final, on est allé beaucoup plus loin que ce qu'on pensait !* », sourit Anne-Sophie Menegain. En termes de production d'idées mais aussi d'évolution des participants « *On a vu certains se métamorphoser, retrouver estime de soi et sentiment d'utilité* », se réjouit Corinne Lapras.

ET APRÈS ?

L'un des enjeux forts de la démarche est désormais d'assurer le suivi dans le temps des propositions et en rendre compte à leurs auteurs. Après cette phase pilote, un nouveau groupe GEPI sera monté en septembre.

« *L'autre objectif est de changer nos manières de travailler. Il faut capitaliser et essayer cette méthode qui croise expertise d'usage et technique* », souligne Anne-Sophie Menegain. « *Il y a une prise*

de conscience grandissante : il faut faire « avec » l'utilisateur, et non plus « pour », complète Boucif Khalfoun. Cela demande une agilité aux antipodes de ce qui fait notre quotidien : le respect de la hiérarchie, le devoir de réserve, les process ultra-normés, le travail en silos... ». L'intelligence collective a son prix.

* DIE : direction de l'insertion et de l'emploi

** DPDP : direction de la prospective et du dialogue public

Au palmarès des métiers rares à la Métropole, cinq agents seulement exercent celui d'égoutier-vidéaste. Ils sont chargés de la vidéo-inspection des égouts dans lesquels un homme ne peut pas pénétrer. David Bourg partage son expérience avec Eddy Telles.



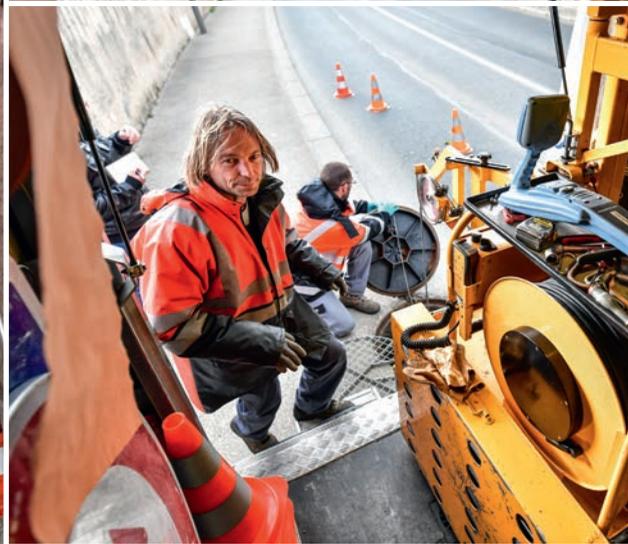
BIO EXPRESS



David Bourg a suivi un parcours professionnel sinueux.

À la base, il a une formation de bûcheron. À quinze ans, en effet, il avait intégré l'école de bûcheronnage de Lamure-sur-Azergues, avec l'idée de devenir un jour garde forestier. Espoirs déçus, il travaillera un temps dans les espaces verts, puis deviendra agent polyvalent à la Mairie de Sathonay-Camp où il s'occupera de sonorisation (après avoir suivi une formation de sonorisateur). En 2003 il intègre le Grand Lyon et le service de l'inspection télévisée. Côté hobby, David est musicien. Il joue de la guitare mais il est surtout batteur.

VOYAGE DANS LES ENTRAILLES DE LA MÉTROPOLE



DE BON MATIN

Lorsque l'on est égoutier-vidéaste, il faut savoir se lever tôt une semaine sur deux. L'embauche se fait à 6h30 sur le site de la rue Bollier à Gerland.

Cinq personnes, réparties en deux équipes travaillant alternativement le matin ou l'après-midi, partagent une mission d'inspection des collecteurs non visitables.

David Bourg, dont vous aviez fait la connaissance, au mois d'avril, dans les pages de ce magazine tandis qu'il avait partagé le métier d'Eddy Telles, mouleur-socleur au musée de Fourvière, fait partie de cette équipe.

Ce jour-là, il a donné rendez-vous à Eddy Telles, dans les locaux de la rue Bollier, pour lui rendre la politesse et lui faire découvrir son métier.



DIRECTION DARDILLY

Après avoir enfilé une tenue ad hoc et un gilet fluorescent, Eddy embarque à bord d'un gros véhicule utilitaire avec le binôme constitué par David Bourg et Anthony Grano, un bleu dans le métier puisqu'intégré le 1^{er} avril dernier, mais qui travaillait déjà à la collecte depuis une dizaine d'années. Direction route d'Écully à Dardilly où leur intervention a été sollicitée par le contrôleur du secteur, pour détecter une éventuelle fuite sur un petit collecteur unitaire* de 400 mm. Arrivée sur place, sous les bourrasques d'un vent glacial, l'équipe se met à l'ouvrage et sécurise immédiatement, par balisage, le site d'intervention sur la voie publique.

*Un collecteur est dit unitaire lorsqu'il recueille à la fois les eaux usées et les eaux de pluie.

UN VÉHICULE-RÉGIE COMME À LA TÉLÉ

Le camion de l'équipe est partagé en deux zones. La zone arrière abrite le matériel lourd : les chariots mobiles qui transportent la caméra dans le ventre de l'agglomération, le gros rouleau de câble électrique (300 mètres) qui sert à filoguidier l'engin, et tout un tas de choses, nécessaires à l'intervention, parfaitement rangées. À l'avant, juste derrière l'habitacle de conduite, il y a un bureau avec le système informatique qui permet d'enregistrer des séquences filmées et de prendre des photos de l'ouvrage souterrain. « *Nous intervenons sur les collecteurs dont les dimensions oscillent entre 100 et 1200 mm* », précise David.

UN ŒIL DANS L'ÉGOUT

Un chariot d'une quinzaine de kilos est déposé sur le trottoir. Avant de le descendre dans l'égout il faut l'équiper. La caméra y est fixée, ainsi qu'une sonde. Celle-ci émet un signal capable d'être repéré, depuis la chaussée, grâce à un détecteur ressemblant à un détecteur de métaux. « *Cela permet de localiser en surface la position de la caméra en cas de problème* », explique David.

Enfin, ultime précaution, il faut rendre le matériel parfaitement étanche en y injectant de l'azote sous pression. Ensuite, à l'aide d'une longue perche, le chariot porteur de la caméra est descendu dans l'égout.

DAVID ET EDDY AUX MANETTES

David s'installe avec Eddy devant l'écran informatique à l'avant du véhicule et, sur l'application Hydroscan, il renseigne tous les paramètres du chantier. Ils serviront, une fois l'intervention achevée, à transmettre les informations concernant une éventuelle réparation mais aussi pour remettre à jour le plan de l'ouvrage visité si nécessaire. Et, c'est parti ! Le chariot pénètre dans l'étroite canalisation. David manipule les joysticks qui permettent à la fois de commander le chariot (marche avant, marche arrière) mais aussi de diriger la caméra pour inspecter l'égout sous toutes les coutures. Chaque joint est minutieusement regardé. Lorsqu'une fissure est remarquée, si minime soit-elle, elle est mesurée et photographiée. Pendant ce temps, à l'arrière du camion, Anthony surveille le bon déroulement du câble. Eddy Telles, qui ne soupçonnait pas l'existence de ce métier, s'exclame bluffé : « *je ne pensais pas que c'était un travail aussi pointu !* ».

QU'EST-CE QU'

UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) ?

La Métropole a décidé de mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE) sur son territoire pour réduire la pollution atmosphérique dès 2020.

Une zone à faibles émissions est un dispositif qui permet de favoriser le renouvellement des véhicules, pour rendre le parc automobile plus vertueux, sur un territoire donné, et donc de réduire la pollution atmosphérique.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DU GRAND LYON ?

La zone à faibles émissions du Grand Lyon s'étendra sur la quasi-totalité des arrondissements de Lyon, les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnevey et l'ensemble de la commune de Caluire-et-Cuire.

QUELLES RESTRICTIONS VONT Y ÊTRE APPLIQUÉES ?

Au sein de ce périmètre, des restrictions de circulation et de stationnement seront permanentes pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) de transport de marchandises, en fonction de leur vignette Crit'Air. Ainsi, les poids lourds et les véhicules utilitaires légers destinés au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise), s'ils sont trop anciens, se verront appliquer ces mesures sur le territoire défini comme ZFE.



Guillaume Cerdan (adjoint au responsable unité LVL) et Olivier Aznar (responsable de l'unité logistique et véhicules industriels)

À PARTIR DE QUAND ?

La réglementation entrera progressivement en vigueur en trois ans, afin de laisser aux professionnels le temps d'adapter leur flotte de véhicules à ces mesures. L'année 2019 est ainsi une année pédagogique pour informer, sensibiliser et conseiller les entreprises sur le sujet.

À cet effet, des panneaux d'information ont été installés pour délimiter les contours de cette zone. Au 1^{er} janvier 2020, les utilitaires ou poids lourds destinés au transport de marchandises, porteurs d'une vignette Crit'Air-4-5 ou qui sont « Non classés », n'auront plus le droit d'accéder, circuler et stationner dans la ZFE (première mise en circulation d'un VUL antérieure au 1^{er} octobre 1997 - première mise en circulation d'un PL antérieure au 1^{er} octobre 2001)

Dès le 1^{er} janvier 2021, ces véhicules devront impérativement être pourvus d'une vignette Crit'Air 1 ou 2 pour accéder, circuler et stationner dans la ZFE. En cas de non-respect de la réglementation, l'amende infli-

gée sera de 68 euros pour les véhicules utilitaires légers et de 135 euros pour les poids lourds.

QUID DU PARC AUTOMOBILE DE LA MÉTROPOLÉ ?

« Cette réglementation va nous contraindre à renouveler plus rapidement certains de nos véhicules comme les camions plateaux et camions grues, explique Olivier Aznar responsable de l'unité logistique et véhicules industriels (poids lourds supérieurs à 3.5T)

En revanche, nous bénéficions d'une dérogation pour certains poids lourds : bennes à ordures ménagères, balayeuses sur châssis, saleuses... ».

Côté VL (véhicules inférieurs à 3.5t), le parc automobile de la Métropole compte 1410 unités.

« Les véhicules concernés, souligne Guillaume Cerdan, adjoint au responsable unité LVL, sont les camionnettes et les fourgons. En 2021, 151 véhicules, dont 112 fourgons, ne seront pas conformes. Nous avons donc d'ores et déjà pris les devants et engagé leur remplacement ».

RÉGIS GUILLET : AUTOPARTAGEUR ET FIER DE L'ÊTRE



RÉGIS GUILLET
ATTACHÉ DE PRESSE
À LA MÉTROPOLÉ

Régis Guillet est natif de La Rochebeaucourt-et-Argentine, une commune française située dans le département de la Dordogne, au cœur d'un territoire que Jules Verne fut le premier à baptiser Périgord vert. Journaliste depuis 30 ans, formé à l'école de journalisme de Bordeaux, il a beaucoup bourlingué. Début de carrière à France 3 où il faisait des remplacements un peu partout dans l'hexagone, radio locale à Bordeaux, RMC à Monaco, presse écrite et, de 1999 à 2010, rédacteur en chef de TLM, l'une des premières chaînes de télévision privées françaises. Un temps journaliste indépendant, il a rejoint le Service de presse de la Métropole en 2014 où il est plus particulièrement chargé du développement durable, de la voirie, la mobilité et des transports. Mobilité et transports, un sujet dont il a une bonne expérience personnelle. « Il y a environ 8 ans, je possédais une voiture, une Saab, avec beaucoup de kilomètres au compteur. Un jour, elle tombe brutalement en panne. Impossibilité de la réparer ! Le garagiste me dit que cela coûterait plus cher que la voiture. J'étais indépendant à cette époque,

Régis Guillet, attaché de presse à la Métropole, a abandonné sa voiture personnelle et est devenu un adepte de l'autopartage. Histoire d'une expérience bien vécue et qui dure.

et je n'avais pas vraiment les moyens d'acheter une nouvelle voiture. J'ai alors commencé à me déplacer à pied et en transports en commun. Malgré tout, pour disposer d'une voiture, j'ai souscrit un abonnement à Citiz, l'autopartage créé par LPA. En effet, pas très loin de chez moi, il y avait une station pour disposer de ce type de véhicule. Désormais, pour les déplacements que je ne faisais pas à pied ou en transports en commun, j'utilisais ce mode de locomotion. Petit à petit, en découvrant ou redécouvrant la marche à pied, je me suis aperçu que, souvent auparavant, j'utilisais ma voiture pour faire des parcours ridiculement courts. J'ai aussi découvert qu'on peut faire beaucoup de déplacement juste en marchant ».

DES ÉCONOMIES ET LE BONHEUR EN PLUS

« Je n'ai jamais eu de problème de disponibilité des véhicules. En 8 ans, cela a dû m'arriver peut-être deux fois. Surtout, les avantages sont flagrants : une voiture toujours propre, plus de problèmes de stationnement, plus de souci quant au carburant, pas d'assurance et moins de stress... Le seul inconvénient que je trouvais à cette pratique, c'était l'obligation de garer la voiture louée dans un lieu fixe. Mais, il y a environ un an et demi, LPA a lancé, sur Lyon et Villeurbanne, son nouvelle offre baptisée Yea, en free floating. Cela a changé ma vie et celle de mon épouse, puisque nous sommes tous les deux abonnés ! Yea propose une application, sur les smartphones, avec laquelle on voit où sont stationnés les véhicules les plus proches de soi. Et le bonheur, c'est de pouvoir stationner le véhicule où l'on veut, par exemple devant son domicile. Plus pratique lorsque l'on vient de faire ses courses »*

Et pour les vacances ?

« Là, on emprunte une voiture chez un loueur traditionnel ! ».

Régis a fait les comptes. Une voiture personnelle coûte en moyenne, à son propriétaire, environ 5000 €. « Notre nouvelle pratique pour deux abonnements, nous revient, bon an mal an, à environ 3000 € ». Partant d'une contrainte, la panne définitive de son véhicule personnel, et non initialement d'une préoccupation pour la planète, il a également pris conscience que la solution de l'autopartage le fait participer à la lutte contre le dérèglement climatique. Au-delà de cela, il est d'ailleurs très impliqué dans le développement durable : « je trie mes déchets, j'essaie d'avoir une alimentation correcte, et je ne suis pas un consommateur frénétique... J'ai deux enfants et je ne souhaite pas leur léguer un monde en déconiture ».

Que pense-t-il de la prise de conscience de l'Europe face à la pollution qui se développe en Asie.

« Il y a quelques années, pour les besoins d'un livre que j'écrivais, j'avais rencontré Alain Mérieux, un homme particulièrement attaché à la Chine. Il avait fait le constat suivant : dans les années soixante, les chinois se déplaçaient tous en vélo tandis que pour les occidentaux c'était « jamais sans ma voiture ». Quelque décennie plus tard, paradoxe, les pratiques se sont inverties. Je pense que les pays en voie de développement commencent d'ores et déjà à changer leurs pratiques ». Pour changer les pratiques, Régis Guillet est devenu évangéliste de l'autopartage. Il a réussi, par exemple, à convertir l'un de ses collègues de bureau !

*free floating : en libre-service, sans station, disponibles partout en ville et à toute heure de la journée.

LA GUERRE AUX MOUSTIQUES TIGRES EST DÉCLARÉE !

LE MOUSTIQUE TIGRE (*Aedes albopictus*) est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro



Déjà présent dans 42 départements français et 32 communes du Rhône...



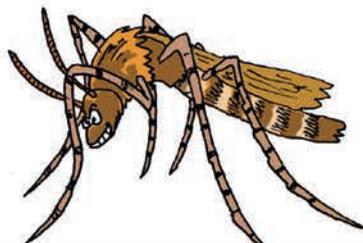
- il est Originaire de l'Asie du Sud-Est via l'Italie dans les années 90.

sa pique est bénigne, sauf s'il a au préalable piqué une personne infectée par une maladie tropicale grave et invalidante :



BIEN CONNAÎTRE L'ENNEMI !

- 1 Il pique plus le jour que la nuit contrairement au moustique commun.
- 2 Il est présent dès les premiers jours de mai et disparaît vers mi-octobre ou début novembre.



3 Deux pics d'activité sont généralement observés en août et septembre.

4 Il ne se déplace pas à plus d'une centaine de mètres de son lieu de naissance.

5 Il est agressif : Alors que le moustique commun ne pique qu'une seule fois, la « tigresse » (c'est la femelle qui pique.) fragmente ses repas en sang et peut s'acharner plusieurs fois sur un même hôte.



POUR LUTTER CONTRE LES MOUSTIQUES

Il faut les priver de leurs nurseries : les eaux stagnantes (sans eau un moustique ne peut pas se reproduire) :

- Changer régulièrement l'eau des vases
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluies : gouttière, regards, caniveaux et drainage.
- Poser des filets moustiquaires sur les récupérateurs d'eau de pluie
- Mettre à l'abri de la pluie tout objet pouvant contenir de l'eau : arrosoirs, vieux pneus, etc.
- Supprimer les coupelles sous les pots de fleurs.



En vacances, il faut se protéger à l'aide de répulsifs. Au retour, il faut continuer à se protéger une dizaine de jours en raison de la durée d'incubation de ces maladies afin de ne pas être piqué par un moustique tigre qui pourrait, alors, devenir porteur de virus.





JUIN 2019 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00

Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04 78 63 41 76

SPECTACLES

AUDITORIUM

- Abonnements concerts expresso



HALLE TONY GARNIER

- Disney sur Glace « La magie éternelle »
- Les Bodins / Grandeur Nature
- Chantal Goya

THÉÂTRE GUIGNOL

- Guignol, petit prince

FESTIVALS

- Woodstower, Fort en Scènes.

Vous seront proposés prochainement : Festival Lumière, Karavel

SPORTS

Campagne d'abonnements pour OL, LOU RUGBY et ASVEL

ABONNEMENTS PRESSE ENFANTS

Hors juillet/août

Les abonnements à destination des enfants sont reconduits au titre de l'année 2019, à compter du 11 juin 2019, avec les prestataires suivants : BAYARD, FLEURUS, MILAN, EASIALY (ex France Abonnements).

La participation du Comité social sur chaque abonnement est de 50%.
1 abonnement par enfant bénéficiaire de 0 à 20 ans
Le premier numéro paraîtra en décembre.

Les bulletins d'inscriptions sont accessibles sur le site www.cosmely.fr ou peuvent être demandés par mail, courrier ou à l'accueil du Comité social.

NOUVEAUTÉ : vous pouvez aussi effectuer votre réservation en ligne.

La date limite des inscriptions pour l'ensemble des commandes est fixée au **vendredi 13 septembre 2019 à 16 heures (date et heure limite de réception au COS)**.

Vous pourrez rencontrer les éditeurs et découvrir toutes les collections le MARDI 25 JUIN 2019 de 11 h 30 à 14 h 00, à la sortie du restaurant.

CESU

La prochaine commande de CESU (papier et e-cesu) aura lieu en juillet - Date limite des commandes le **12/07/19**. Fournir ou télécharger sur le site www.cosmely.fr **vos avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017**.

NOUVELLE BILLETTERIE EN VENTE AU COS :

Bateau l'évasion effet mer garanti

Promenades commentées :



- L'expérience Zen & Nature
 - L'expérience Histoire & Patrimoine
 - Adultes : 7 €
 - Enfants : 3 à 11 ans : 2 €
 - Enfants de - 3 ans : Gratuit
- Pour tous renseignements : dates, horaires, lieu d'embarquement... n'hésitez pas à consulter le site internet : <http://www.lesyachtsde lyon.com/evasion.php>

Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org

Comète : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org



PLEINE FORME ARTS MARTIAUX

Cette section vous propose 5 clubs :

- **Le Samouraï Villeurbanne :**
5, rue Melzet 69100 Villeurbanne
Karaté, Judo, Taekwondo, Boxe, Kung Fu, Krav Maga, Gym, Self Défense : 170 €/an.

- **Le CLAM Centre Lyonnais des Arts Lyonnais :**
34, rue Marietton 69009 Lyon
Aïkido, Judo, JU JITSU, Karaté Do, Iaido, Tai Chi Chan, Qi Kong : 210 €/an.

- **L'APPART VAISE :**
17 rue des Docks 69009 Lyon
vous propose des abonnements d'un an à 320 € et des abonnements de 6 mois à 220 € : Fitness, Sauna, Plateaux de musculation et cardio.

- **Un abonnement deux clubs :**
- **L'APPART JAURES**
74, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
et **L'APPART GAMBETTA**
133, grande rue de la Guillotière 69007 Lyon
vous propose des abonnements d'un an à 320 € et des abonnements de 6 mois à 220 € : Fitness, Sauna, Piscine, Jacuzzi, Aqua cycling, Aqua gym, Plateaux musculation et cardio.

Vous pouvez bénéficier d'un essai gratuit.
Pièces à fournir pour l'inscription : fiche de paie ou carte professionnelle, certificat médical et une photo d'identité
Renseignements : Marie-Christine CHANOZ - 04 72 10 24 83
ou directement au club

DÉCOUVERTE : SECTIONS TIR À L'ARC ET RANDONNÉE :

La section tir à l'arc propose des séances découvertes tous les lundis et mercredis de 17h30 à 19h (6€ la séance - possibilité 4 séances).

Adresse : 33 cours général Giraud 69001 Lyon.

Renseignements :
Françoise Volle - 06 64 30 04 63



Section randonnée :
venez faire une balade découverte avec nous (seulement 5€ + frais de covoiturage).

Plus de renseignements sur notre site internet :
<http://randonnee.lyonsportmetropole.org/>



Premier bilan : l'offensive paie

Six mois après les élections professionnelles : l'UNSA a déjà réalisé neuf mesures phares sur les quarante de son programme. Qu'il s'agisse de convergence des régimes indemnitaires, d'augmentation de la participation santé-employeur ou d'intéressement collectif, la négociation et le travail avec les autres syndicats portent leurs fruits. Dans le domaine des parcours professionnels, les promotions internes prennent désormais le pas sur les recrutements externes. Quant aux conciergeries et au télétravail, ils participent à l'amélioration des conditions de travail. Enfin, l'accompagnement individualisé pour les mobilités, concours ou situations difficiles apportent des solutions constructives. Bien sûr, beaucoup reste à accomplir. Par exemple, le chantier avancement de grade ne pourra aboutir qu'en 2020, l'administration refusant encore de prendre suffisamment en compte l'expérience professionnelle des agents dans les critères de promotion. Toutefois, l'exécutif semble plus ouvert à donner une véritable place aux partenaires sociaux. C'est pourquoi, avec l'UNICAT nous travaillons à l'élaboration d'un protocole fixant les priorités sociales d'ici 2022. Un cadre essentiel à la défense de vos droits dont nous vous reparlerons.

Site internet : www.unsa-metropole-lyon.wixsite.com/unsa 69
04 28 67 56 46

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsagrandlyon.com



Manque de reconnaissance dans le social

La Métropole ne sait pas assez reconnaître l'investissement des agents de la Délégation Développement Solidaire Habitat et Éducation.

S'ils ont cru en 2015 à un projet métropolitain leur faisant une place égale au secteur urbain, quatre ans après, ils déchantent. Beaucoup de leurs missions, notamment au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance, sont aujourd'hui davantage assurées par leur conscience professionnelle, que par les moyens affectés à leur réalisation.

Plus grave : nombre de travailleurs sociaux se mettent en danger en engageant personnellement leurs responsabilités pour exercer leurs missions. C'est pourquoi, l'UNICAT les accompagne pour défendre leurs droits, pour une meilleure reconnaissance matérielle et financière de leur travail, la structuration de parcours professionnels tenant compte de leur expérience essentielle à la collectivité et la prise en compte de leur dévouement professionnel, comme de leur sens du service public, dans la culture métropolitaine.

Contactez-nous sur le site commun avec l'UNSA
ou au 06 62 24 69 39 Bruno Coudret Secrétaire Général.

Rejoignez l'UNICAT sur
unicatmetropole@grandlyon.com



CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
CGT STEPCCI : 04 28 67 56 54 - cgtstepcci@yahoo.fr
Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon
Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon
(Immeuble Gémellyon Sud)
<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



RÉGIME INDEMNITAIRE : LE COMPTE N'Y EST PAS

Pour les agents, le pouvoir d'achat a baissé en 2018 avec une inflation de 1,8%, le rétablissement de la journée de carence, le gel du point d'indice, le report de l'accord PPCR...

En juin la Métropole délibère enfin sur un régime indemnitaire (RI) plus large. La Métropole est une collectivité riche, notée AA+ par Fitch avec des dépenses de fonctionnement en 2018 qui sont inférieures à celles de 2017. Pour la **CFDT**, la stagnation de la masse salariale est en partie due au taux de vacance de près de 10%, au taux d'absentéisme de 9% et à la journée de carence... C'est pourquoi la **CFDT** considère que les propositions de l'employeur sur le RI sont insuffisantes et ne reconnaissent pas les efforts fournis par les agents. La **CFDT** revendique :

- L'amélioration du pouvoir d'achat des catégories C
- Une convergence inter filières à poursuivre car l'écart maximum de 20% entre filières n'est pas respecté,
- La diminution des écarts entre agents issus de collectivités différentes,
- Une vision pluri annuelle pour appliquer nos propositions
- Le maintien du RI en cas de mobilité imposée.

Au total, le compte n'y est pas.

Si vous souhaitez plus d'information,
contacter la CFDT au 04 28 67 56 51
Ou par mail cfdt@grandlyon.com



Et pan du chef de la Métropole !

Suite à l'oubli de l'administration lors du numéro de mars 2019.

Pour ceux qui rêvent d'une augmentation de Régime Indemnitaire, voici la réalité depuis 2015. En effet, des milliers d'€ par an et par agent sont bloqués parce que l'employeur a conçu une usine à gaz au lieu de remercier les agents ! Depuis des années, le Grand Lyon trompe ses agents à travers la protection des acquis. C'est un leurre ! Voici certains plafonds de régime indemnitaire par mois dans un cas général : Adjoint admin/ Tech plafond Etat : 1 050€ // Agent de maîtrise plafond Etat : 1 050€
Rédact plafond Etat : 1 655€ // Techni. plafond Etat : 1 125€
Ingénieur / attaché plafond Etat : 3 550€ // Ingénieur princ. / attaché princ. plafond Etat : 3 550€
Administrateur / Ingénieur en chef : 4 900€

Des progrès vont nous arriver cet été dont certains dus depuis 2017 !

À quoi ont servi les discussions avec la Direction ? Sans doute à prendre des marrons dans des boîtes à surprise (38 millions d'euros d'économies sur le budget Personnel en 2018) !

Syndicat CFTC - Immeuble Gémélyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3
Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3
Tél : 04.28.67.56.49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



NÉGOCIATIONS ET AVANCÉES RH DEPUIS JANVIER

1. L'avancement de grade a été revu. 2019 sera un dispositif temporaire qui ne convient que très partiellement à la CFE-CGC. Nous demandons une juste reconnaissance des valeurs professionnelles.

2. Le régime indemnitaire ou comment rendre la Métropole attractive ? Comment réduire les écarts de rémunération entre l'ex-département, l'ex-communauté et les métropolitains ? Nous avons défendu avec conviction les filières laissées pour compte et toutes les catégories A, B et C. La dernière proposition de l'administration en mai nous satisfait ... comme première avancée depuis 4 ans. Cependant, des inégalités perdurent. L'administration a promis une suite. Nous ne lâcherons rien.

3. La prime d'intéressement collective métropolitaine annoncée nous laisse dubitatifs quant à son application effective : des garanties doivent être apportées (exclusions, groupes de services). À suivre, la CFE-CGC veille.

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cgcmetropolede lyon.blogspot.fr



FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



En fin d'année 2019, l'ensemble des salariés de la Métropole de Lyon, sans distinction, touchera une prime de 300 euros bruts. Ceci grâce au remue-ménage provoqué par les personnels de la Collecte en grève du 19 mars au 5 avril dernier. Merci Mesdames

et Messieurs !

Cet intéressement de 300 euros bruts sera « une prime d'intéressement à la performance collective des services ». C'est là qu'il faut commencer à observer l'affaire de plus près. Dernièrement des tracts, plus proches de la publicité pour supermarché que de l'information syndicale sur la Collectivité, ont été distribués. Les agents métropolitains, loin d'être dupes, ont souri de cette prose puis ont rapidement compris que cette prime n'était pas sans conditions au-delà de 2019... Il faudra bien justifier de cette « performance collective des services » comme le dit le décret de 2012 qui fait référence.

Dans quelles conditions ? Selon quels critères ?
Affaire à suivre avec vigilance !

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



Voilà le joli mois de... JUIN

Un mois de juin 2019 chargé en nouveautés.

Le 13 mai dernier, le conseil métropolitain a délibéré pour valider les augmentations de la participation employeur pour les mutuelles santé. Celles-ci seront intégrées aux feuilles de paie dès le 1er juin 2019.

Pendant ce temps, après plusieurs réunions d'échange, le comité technique réuni le 23 mai aura voté les propositions d'attribution d'une prime d'intéressement collectif de 300 euros (décret du 3 mai 2012) à l'ensemble du personnel métropole. Les organisations syndicales ont demandé que le premier versement puisse avoir lieu dès cette année au titre de l'année 2018. Cette demande a été acceptée, ces 300 euros bruts seront donc payés en décembre, et chaque année en février à partir de 2020.

A cela se rajoutera une révision importante du régime indemnitaire de grade mais aussi du régime indemnitaire de fonction tant pour les agents qui le perçoivent déjà que pour ceux qui pourront désormais y prétendre.

Si vous avez des questions la FA est là.

FA-FPT - Gemelyon Sud
59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
04 28 67 56 50 - fapt@grandlyon.com



FSU - 3 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon 04 28 67 56 55
Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



Au début de l'année 2019, l'agglomération de Lyon a connu trois pics de pollution de l'air graves (les 17/01, 04/02 et 25/02) sans compter les alertes de moindre intensité. La métropole peut intervenir sur ce problème. La section CNT demande une prise en charge intégrale des abonnements TCL et SNCF des agents, une pression sur le SYTRAL pour une baisse des tarifs, des parkings à vélo et des vestiaires dans tous les bâtiments professionnels pour les agents utilisant ce moyen de transport, le remplacement des véhicules de service par des véhicules non polluants au fur et à mesure de leur réforme. La politique du logement pourrait soutenir la construction de T4 et de T5 à des prix abordables en ville pour éviter la fuite des familles nombreuses vers la périphérie et les migrations pendulaires.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com



Yahia Djellab



Michael Guillot



Yolande Alonso



Eva Fernandez

BIENTÔT, SENTEZ-VOUS SPORT !

MERCI À CEUX QUI ONT PRÊTÉ
LEUR CONCOURS POUR FIGURER
SUR L'AFFICHE DE CET ÉVÈNEMENT
QUI SE DÉROULERA
LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019.
INSCRIPTION À PARTIR DU 13 JUIN 2019.



Linda Charreyron



Laure Foret



Caroline Michel



Gwladys Rea



Mohamed Ghazaoui



Noël Redler



Julie Thurel,
Clémentine Perrot
et Anne Thomé

TEMPS FORTS DE LA MÉTROPOLE

COM' **INTERNE**